

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-12-04-011
Séance du 04 décembre 2024

Date de convocation : 28 novembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 28 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	A	P. BELAIR
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	A	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	P		Carine MOUSTAUD	P	
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	P	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	A	L. RAVEROT	Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	A	G. BARRIQUAND	Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	V. BECQUET
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	A	C. GUILLEMOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine MOUSTAUD

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 18

Pouvoirs : 7

Quorum : 14

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE CHANGEMENT DE MENUISERIES DANS L'ECOLE SAINT-EXUPERY

Rapporteur : Aurore SAMIER, cinquième Adjointe

Aurore SAMIER, cinquième Adjointe, explique au Conseil municipal que la Commune poursuit son action de rénovation énergétique et la priorisation des écoles. Ainsi, après une première phase en 2023, l'opération 2024 porte sur l'école Saint-Exupéry et consiste à remplacer des portes et fenêtres, améliorant ainsi la qualité énergétique du bâtiment.

Le montant du projet est de 51 671.64 € HT.

Elle précise que dans le cadre de ce projet, il est possible de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Pacte de territoire 2024-2026 auprès du Département de l'Ain et un dossier auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025.

Le plan de financement du projet se décompose ainsi :

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20241204-2024-12-04-011-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2024

SOURCE DU FINANCEMENT	Libellé	Montant HT	Répartition
État	DETR 2025	20 668.66 €	40 %
Conseil Départemental	Pacte de territoire 2024-2026 (volet transition écologique)	10 334.33 €	20 %
Sous total 1 : Subventions publiques		31 002.98 €	60 %
Fonds propres		20 668.66 €	40 %
Sous total 2 : Fonds propres		20 668.66 €	40 %
Total		51 671.64 €	100 %

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'autoriser Madame la Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain, dans le cadre du Pacte de Territoire 2024-2026, pour le projet de remplacement de menuiseries au sein de l'école Saint-Exupéry,
- D'autoriser Madame la Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2025, pour le projet de remplacement de menuiseries au sein de l'école Saint-Exupéry,
- D'Approuver le plan de financement au titre des demandes de subventions défini comme sur le tableau ci-dessus présenté.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20241204-2024-12-04-011-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2024